



**SYMALIM**  
**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT**  
**ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 03 FEVRIER 2022**

**N° :** 2022-18  
**OBJET :** Création de l'autorisation de programme n°2208 « Moyens généraux du Symalim »

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Judi 27 janvier 2022**

Secrétaire de Séance : **M. GAITET**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.** Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

<b>Nombre de délégué-e-s :</b> 30	<b>Présent-e-s :</b> 17	<b>en droits de vote</b>	<b>: 62</b>
<b>Nombre de droits de vote :</b> 105	<b>Pouvoirs :</b> 5	<b>en droits de vote</b>	<b>: 13.5</b>
	<b>Votant-e-s :</b> 22	<b>en droits de vote</b>	<b>: 75.5</b>

**Liste des présent-e-s :**

**nombre de votes /délégué-e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	<del>3</del>
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	<del>2</del>
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	<del>M. MANCINI</del>	<del>1</del>
JONS	<del>MME LE GREN</del>	<del>1</del>
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	<del>M. GOUBET</del>	<del>1</del>
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir:-**

- Mme Creuze à M. Vieira
- M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
- M. Goubet à M. Gaitet
- Mme Le Gren à M. Vieira
- Mme Terrier à M. Quiniou

\*\*\*\*\*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose,

Le fonctionnement du Symalim nécessite la réalisation d'investissements annuels correspondant à des achats de matériels, d'équipements ou de mobiliers, ainsi que le possible renouvellement de véhicules de service (par exemple batterie du véhicule électrique).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 autorisant les autorisations de programme et les crédits de paiements à la section d'investissement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en oeuvre d'investissements sur le plan financier mais également organisationnel et permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Il est proposé de délibérer pour mettre en place une autorisation de programme « Moyens généraux du Symalim ».

A ce jour, le coût estimatif de ce programme est de 50 000 TTC.

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Recettes prévisionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0 €

Vu l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de programme n°2208 « Moyens généraux du Symalim » et à engager les dépenses liées à l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme ainsi qu'à mandater les dépenses afférentes ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires concernés. A cet effet, elle signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget principal 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

